



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

BUDGET COMMUNAL / FORêt

SOMMAIRE

PARTIE I – LES COLLECTIVITES TERRITORIALES FACE A UNE SITUATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE COMPLEXES

PARTIE II – LES TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS 2026

- A. La section de fonctionnement
 - 1. Une prévision prudente des recettes réelles
 - 2. Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- B. Les grands équilibres financiers
- C. La section d'investissement
 - 1. Les perspectives de dépenses
 - 2. Les recettes attendues

PARTIE III – UN ENCOURS DE DETTE MAITRISE

PARTIE IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET FORET

Préambule

Chaque année, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la Ville est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une spécificité existe quant au délai maximum entre le DOB et le vote du Budget Primitif selon la maquette budgétaire appliquée. Aussi, le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour les collectivités appliquant la nomenclature M57 et de deux mois pour l'utilisation des autres maquettes budgétaires. La Ville de Gex appliquant la M57, le délai de 10 semaines s'applique.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a pour vocation de présenter les aspirations et tendances composant le budget de la commune pour l'exercice à venir **compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour**. Les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la composition et la gestion de la dette sont détaillés dans ce rapport.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Les données présentées au stade du Rapport d'Orientations Budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif 2026 au mois de février et du Budget Supplémentaire en juin 2026.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de débattre de ces orientations budgétaires 2026 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe.

PARTIE I – LES COLLECTIVITES TERRITORIALES FACE A UNE SITUATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE COMPLEXES

La préparation du budget 2026 s'inscrit, à nouveau, dans un contexte national marqué par une incertitude politique due à l'absence d'une majorité parlementaire solide, ce qui complique la préparation et l'adoption des budgets.

Ce rapport se fonde donc sur des éléments prévisionnels tels que proposés aux parlementaires en octobre dernier.

Le déficit public 2025 atteindrait un niveau de 5,4% en 2025. Aussi, le projet de loi de finances qui entend ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 contient des mesures sur la mise à contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes de l'Etat.

En effet, le projet de loi de finances initial pour 2026 publié en octobre prévoit un effort demandé aux collectivités locales de 4,6 milliards d'euros.

Les mesures financières principales impactant les collectivités seraient :

- le renouvellement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico), porté par le gouvernement de 1 à 2 milliards d'euros. Ce dispositif s'étendrait à de nouvelles collectivités avec un versement par l'Etat aux collectivités étalé sur 5 ans contre 3 dans le Dilico 2025 ;
- le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- la réduction du fonds vert de 500M€ ;
- la baisse de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 200M€, regroupée cette année avec la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la Dotation politique de la ville (DPV) dans un unique Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) ;
- la diminution de 700M€ du Fonds de Compensation de la TVA, suite à la volonté du gouvernement de recentrer l'assiette des dépenses éligibles au fonds sur les seules dépenses d'investissement, aussi, les dépenses de fonctionnement ne seraient plus éligibles.

Les orientations budgétaires 2026 traduisent la volonté de la commune de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité à investir et de pérenniser un service public de qualité.

Ainsi, dans le cadre de la construction du budget primitif 2026 et dans ce climat national incertain, la municipalité maintiendra les orientations suivantes :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en gardant la qualité de service aux administrés ;
- la maîtrise de l'endettement avec un recours modéré à l'emprunt ;
- la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition ;
- la poursuite de l'investissement pour des infrastructures et des projets de proximité.

PARTIE II – LES TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS 2026

Les chiffres avancés dans le présent document ont été déterminés au vu des éléments connus au moment de la rédaction de ce rapport. Ils préfigurent les crédits à voter à la fois au budget primitif 2026, examiné au Conseil Municipal le 2 février 2026, et au stade du budget supplémentaire.

En effet, l'assemblée délibérante devra adopter un budget supplémentaire (à la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte financier unique), qui intégrera les résultats de l'exercice 2025 et permettra également d'ajuster les dépenses et les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

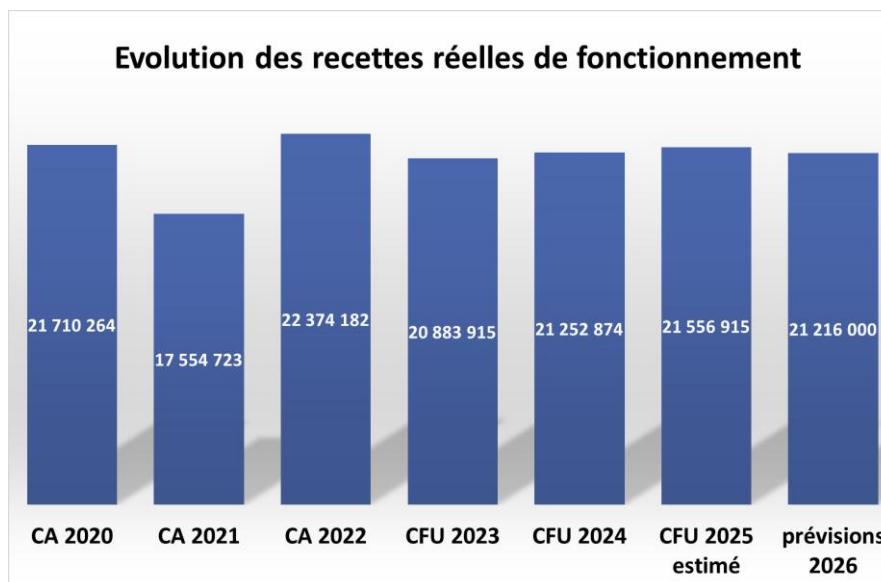
Les prospectives proposées garantissent le maintien des grands équilibres financiers et budgétaires. Il est précisé que les chiffres de l'année 2025 sont des projections, l'exercice budgétaire n'étant pas encore clôturé.

A. La section de fonctionnement

1. Une prévision prudente des recettes réelles

Les recettes de fonctionnement de la ville restent dynamiques et poursuivent leur tendance haussière.

En effet, sans la recette issue de la vente du parking du Jura **en 2020** pour 5,5 M€ et le double versement de CFG **en 2022** de 4,4 M€, on constate, après la crise du Covid de 2020, une hausse annuelle continue des recettes de fonctionnement.



Les recettes prévisionnelles sont en hausse de 5,4% par rapport aux crédits votés au BP 2025 pour s'établir à un montant de 21 216 000 €.

	BP 2025	Crédits votés 2025	Proposé 2026	Evolution / BP 2025	% / recettes totales
TOTAL	20 124 915	21 557 563	21 216 000	5,4%	100,0%
70 - Ventes de produits ou services : produit des régies, activités périscolaires, de loisirs et culturelles	1 984 100	1 997 100	2 138 000	7,8%	10,1%
73 - Impôts et taxes : produits fiscaux, droits de mutation, compensations	10 399 700	10 813 100	10 940 000	5,2%	51,4%
74 - Dotations et participations : DGF, DSR, CFG	6 661 100	7 557 600	7 110 500	6,7%	33,5%
75 - Autres produits de gestion courante : locations immobilières et produits divers	662 000	760 100	687 000	3,8%	3,2%
76 - Produits financiers	25 000	25 000	12 500	-50,0%	0,1%
013 - Atténuations de charges - Produits exceptionnels hors cessions	393 015	404 663	328 000	-16,5%	1,5%

Les impôts et taxes représentent 51% des recettes de fonctionnement, soit 10,9M€.

Les recettes fiscales perçues par la Ville en 2025 s'élèvent à près de 8,9M€ réparties comme suit :

- 0,6M€ de recettes liées à la taxe d'habitation prélevées sur les résidences secondaires,
- 5,8M€ de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties due par les ménages et entreprises,
- 2,4M€ de ressources transférées par l'Etat (coefficient correcteur) permettant de compenser la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2008, le choix des élus a été de garder les taux de fiscalité inchangés, volonté maintenue pour 2026.

L'estimation de progression des recettes fiscales en 2026 se situe autour de 1,1% au regard de l'évolution attendue de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2024 et novembre 2025 (non connue au moment de la rédaction du rapport avec cependant un IPCH constaté en juillet 2025 de 1% sur un an).

Le montant des recettes fiscales est estimé à 8 946 300 €.

PRODUIT FISCAL	Bases 2025 ETAT 1288 M	Revalorisation des bases	Bases prévisionnelle 2026	TAUX VOTE	Produit estimé en 2026
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	19 852 000	1,10%	20 070 372	28,40%	5 699 986 €
	Effet du Coefficient Correcteur				2 480 467 €
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	135 400	1,10%	136 889	94,29%	129 073 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	3 716 000	1,10%	3 756 876	16,95%	636 790 €
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX ESTIMÉS EN 2026					8 946 316 €

Les recettes tirées des **droits de mutation** sont estimées à un niveau moindre que le montant projeté pour 2025. En effet, l'instabilité politique risque de pénaliser le marché immobilier et d'enrayer la baisse des taux entamée en 2024, qui avait permis à de nombreux ménages de se relancer dans un projet d'achat de logement. Cette recette est particulièrement fluctuante et difficile à prévoir. A ce jour, la prévision budgétaire est de 900 000 €.

Les dotations et participations représentent 34 % des recettes de la commune, soit 7,1M€.

En l'absence de loi de finances, il est proposé de maintenir les montants notifiés en 2025 pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) dans l'attente des notifications.

Conformément au PLF dans sa version présentée en octobre 2025, il sera proposé de ne pas reconduire les recettes du FCTVA en section de fonctionnement.

Le montant de Compensation Financière Genevoise perçu en 2025 était de 5 272 873 €.

Pour 2026, il serait provisoirement inscrit 4 910 000 €, montant perçu en 2024 ; en effet, le montant 2025 était exceptionnellement élevé et la précaution dans la prévision reste de mise.

Les produits des activités communales représentent 10% des recettes, soit 2,1M€.

Ils correspondent aux prestations facturées aux usagers (périscolaire, activités culturelles ou sportives, stationnement, occupation du domaine public...) dont l'évolution dépend de deux paramètres principaux : le niveau de fréquentation et les tarifs appliqués par la municipalité.

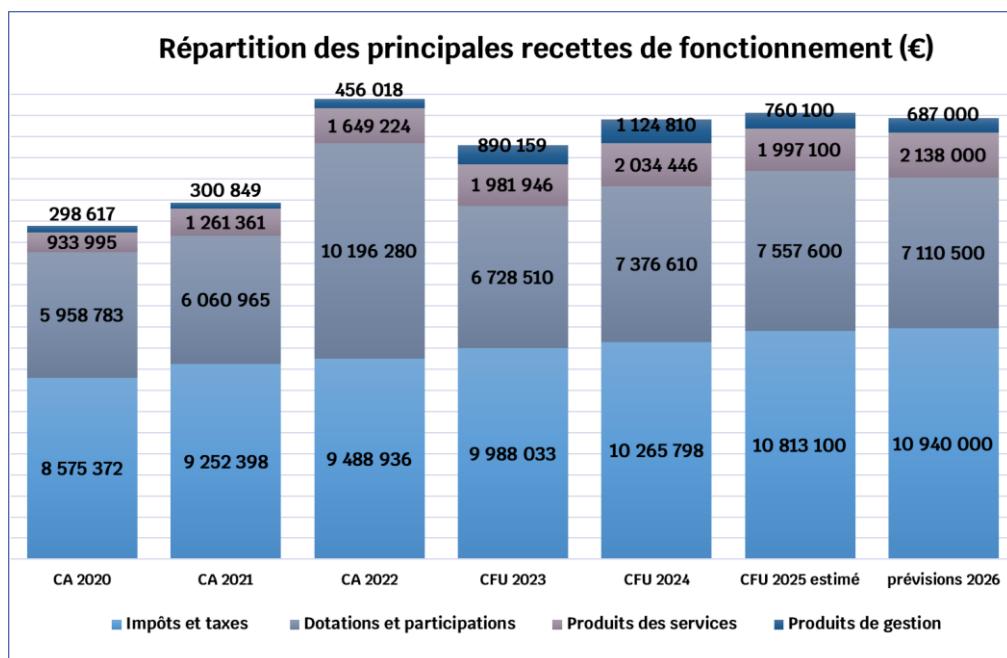
Les droits de stationnement sont en baisse étant donné la fin des travaux des équipements au niveau de la place du Jura alors que les redevances sont en hausse. En effet, la progression de la fréquentation du camping (de 18 000 nuitées en 2024 à 27 000 en 2025, soit +46%) a un impact sur la part variable versée par le gérant qui devrait se situer autour de 40 000 €.

Pour 2026, il est prévu de retenir une enveloppe prévisionnelle de 373 500 € pour les activités culturelles et sportives avec la projection d'une hausse de la fréquentation du cinéma 3 salles, dont l'ouverture devrait intervenir au printemps.

Les autres activités restent sensiblement équivalentes à 2025.

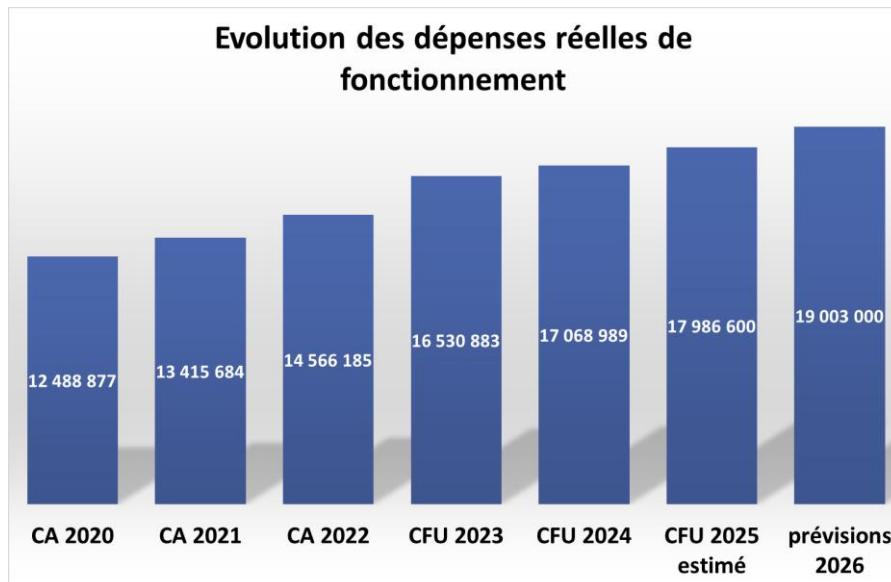
Les autres produits de gestion courante sont estimés à 687 000 € avec un montant de 500 000 € au titre du produit des locations du patrimoine (locaux et logements communaux) dont l'Office de Tourisme Intercommunal.

Les recettes prévisionnelles « **Atténuations de charges** » (remboursements de charges salariales par l'assureur statutaire Groupama et de sécurité sociale) sont estimés à 300 000 € et pour les Produits financiers et exceptionnels à 40 000 €.



2. Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse au regard des nouveaux services proposés à la population qui exprime un besoin de service public renforcé.



Les dépenses prévisionnelles progressent de 3,2% par rapport aux crédits votés au BP 2025 pour s'établir à un montant de 19 003 000 €.

	BP 2025	Crédits votés 2025	Proposé 2026	Evolution / BP 2025	% / dépenses totales
TOTAL	18 408 875	18 427 475	19 003 000	3,2%	100,0%
011 - Charges à caractère général	6 580 000	6 592 000	6 610 000	0,5%	34,8%
012 - Charges de personnel	9 236 000	9 236 000	9 760 000	5,7%	51,4%
65 - Charges de gestion courante	1 415 700	1 446 200	1 460 000	3,1%	7,7%
66 - Charges financières	218 775	218 775	228 000	4,2%	1,2%
67 - Charges exceptionnelles	30 000	19 100	15 000	-50,0%	0,1%
014 - Atténuations de produits	928 400	915 400	930 000	0,2%	4,9%

Les charges à caractère général représentent 35% des dépenses de fonctionnement et sont projetées en hausse de 0,5% par rapport au BP 2025 pour s'établir à 6,610M€.

Cette hausse provient essentiellement des coûts des nouveaux services de la Ville dont le cinéma 3 salles.

La Ville limite l'augmentation de ses dépenses à caractère général pour dégager des ressources dans la section de fonctionnement, nécessaires à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI), malgré certaines augmentations de dépenses (dont les assurances).

Les dépenses prévisionnelles de personnel, dans le contexte global des finances publiques, représentent une part substantielle des dépenses de fonctionnement, soit 51%. Elles sont estimées à 9,760M€ en 2026 contre 9,236M€ au BP 2025.

L'année 2025 aura été marquée par :

- la création de plusieurs postes dont 1 catégorie A, 2 catégorie C et 1 apprenti ;
- la création d'une nouvelle classe pour les ateliers musicaux avec les Centres musicaux ruraux (CMR) et l'actualisation annuelle de ces interventions de 1,5% au 01/01/25 ;
- la mise en place du contrat de groupe prévoyance - garantie maintien de salaire ;
- l'augmentation de l'enveloppe des gratifications de stage pour les stagiaires essentiellement au sein des écoles ;
- la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) des agents de la filière police municipale ;
- l'augmentation en juillet du montant plancher de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) porté à 270 € contre 256,50 € auparavant (une centaine d'agents sont concernés par cette hausse mensuelle) ;
- les variations mécaniques incontournables dont :
 - l'effet de report de la revalorisation du SMIC de 2% au 1^{er} novembre 2024 qui relève l'indice minimum de traitement dans la fonction publique et aux probables revalorisations liées à l'inflation et aux négociations salariales ;
 - les évolutions générales liées aux taux de contribution, notamment augmentation du taux de contribution de la CNRACL (passage de 31,65% à 34,65%),
 - les augmentations individuelles, soit le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mesurant les effets des augmentations des avancements d'échelon et de grade et des promotions internes.

La prévision 2026 prendra en compte :

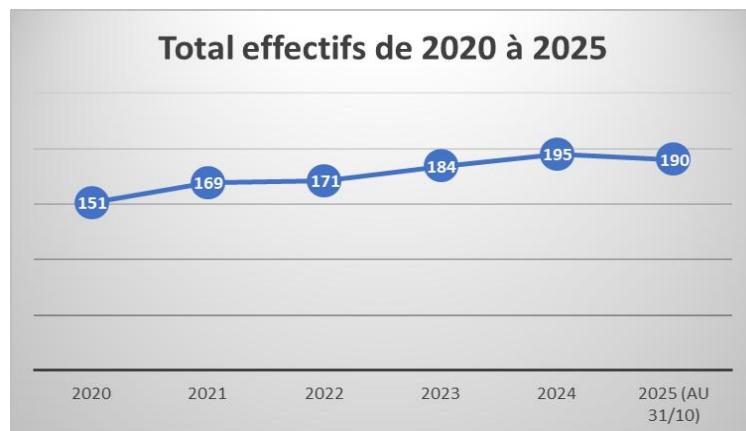
- les variations mécaniques incontournables dont :
 - les évolutions générales liées aux taux de contribution (CNRACL notamment, avec le passage d'un taux de 34,65% à 37,65%),
 - les augmentations individuelles, soit le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 3%.
 - l'effet de l'augmentation en juillet 2025 du montant plancher de l'IFSE à 270 € sur une année pleine ;
 - l'effet de report des créations de postes actées en 2025.
- la création de trois postes à l'occasion de l'ouverture du nouveau cinéma municipal, d'un poste de responsable des régies et du maintien d'un poste suite à reclassement ;
- la mise en place d'une enveloppe de formation en prévision du renouvellement de l'équipe municipale à l'issue des élections municipales de mars 2026 ;
- le changement du système d'information des ressources humaines avec la dématérialisation de la diffusion des fiches de paie.

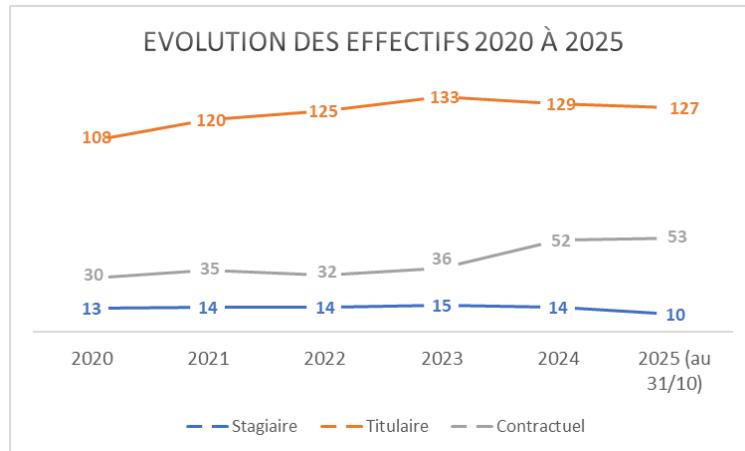
ROB 2026

L'évolution des dépenses et des recettes de personnel

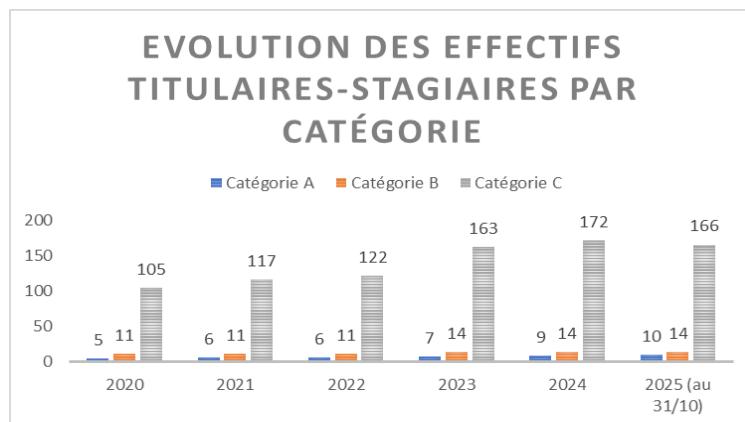
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (au 31/10)	2026 projection
Personnel extérieur	96 920,45	92 649,23	116 948,32	128 798,55	127 318,75	121 034,15	173 040,00
Titulaires + stagiaires	2 769 802,42	3 005 340,24	3 241 361,35	3 198 257,80	3 282 925,42	2 593 144,85	3 640 250,00
Contractuels	579 586,12	653 374,48	835 022,93	762 755,11	1 020 003,08	942 436,99	1 143 300,00
Apprentis / gratifications	0,00	0,00	450,00	450,00	3 131,41	15 011,93	13 800,00
Indemnités NBI et SFT	649 123,72	936 727,96	985 964,77	1 477 415,13	1 712 649,71	2 363 016,20	1 869 340,00
Total rémunérations	4 095 432,71	4 688 091,91	5 179 747,37	5 567 676,59	6 146 028,37	6 034 644,12	6 839 730,00
URSSAF	600 207,49	834 140,45	764 299,83	749 375,23	798 499,37	705 884,26	847 690,00
Caisse de retraite	836 348,32	914 192,79	995 168,05	1 071 976,37	1 116 206,17	998 618,69	1 299 602,50
ASSEDIC	26 853,10	30 891,51	39 055,32	37 366,02	51 667,09	47 786,96	56 650,00
Assurance du personnel	254 938,08	275 133,93	243 143,29	347 244,16	294 243,46	313 359,88	339 900,00
Fonds de compensation SFT	10 792,00	3 450,00	6 700,00	5 193,00	4 372,00	0,00	5 150,00
Autres organismes sociaux (GUSO)				64,34	261,33	110,83	550,00
Total des charges de sécurité sociale et prévoyance	1 729 138,99	2 057 808,68	2 048 366,49	2 211 154,78	2 264 988,09	2 065 649,79	2 549 542,50
Prestations de service			25 609,63	31 046,00	29 763,64	56 062,74	10 000,00
Formation et frais de déplacement	34 176,27	38 646,79	34 135,61	44 341,88	39 209,33	23 609,00	39 000,00
Annonces, insertion et honoraires			1 020,00	1 105,00	4 310,00	932,91	4 200,00
Indemnités au comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cotisationss CDG, FNAL	71 510,53	79 988,29	91 371,89	101 872,42	110 639,32	96 521,38	122 055,00
Médecine préventive + visites médicales d'embauche	1 376,88	1 548,00	1 695,00	11 736,58	6,47	2,60	2 575,00
Titres restaurant	159 313,36	152 352,00	160 064,00	178 521,37	241 930,46	208 937,00	236 900,00
Allocations chômage		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Charges exceptionnelles - autre (6488)	1 320,00	0,00	0,00	0,00	7 830,08	10 685,25	8 240,00
Total autres charges	267 697,04	272 535,08	313 896,13	368 623,25	433 689,30	396 750,88	422 970,00
	6 092 268,74	7 018 435,67	7 542 009,99	8 147 454,62	8 844 705,76	8 497 044,79	9 812 242,50

Les effectifs de la ville de Gex et l'évolution prévisionnelle Structure et effectifs de 2020 à 2025 (données au 31/10)

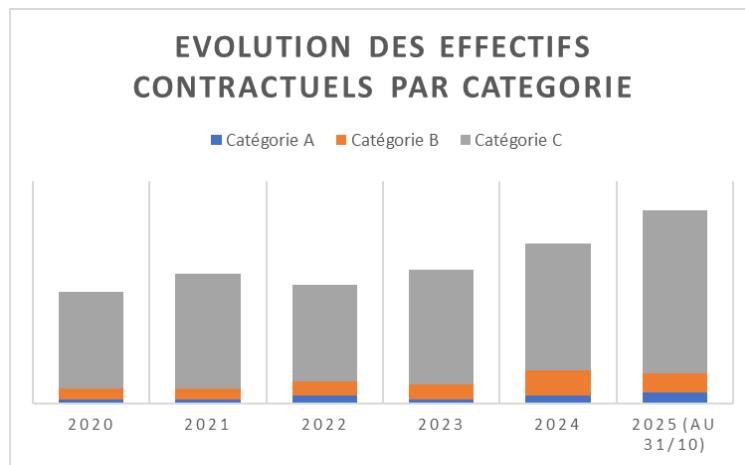




L'augmentation des agents contractuels constatée ces 3 dernières années est due à l'évolution démographique qui nécessite davantage d'agents publics et au recours aux contractuels pour pallier le manque de recrutement d'agents titulaires de la fonction publique.

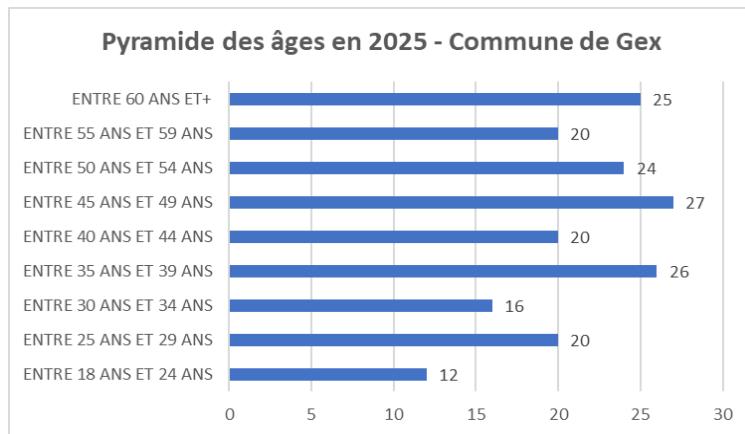


La part des agents de catégorie C est prépondérante par rapport à celle des catégories B et A. La commune rencontre des difficultés de recrutement qui la contraint quelquefois à positionner des agents de catégorie C sur des postes d'encadrement intermédiaire dits « faisant fonction ».



La même tendance est respectée au niveau des agents contractuels.

La hausse continue du nombre de contractuels au sein de la collectivité reflète l'élargissement des possibilités de recrutement prévues par la loi de transformation de la fonction publique de 2019, qui facilite le recours aux agents contractuels pour répondre aux besoins de flexibilité et de compétences spécifiques.



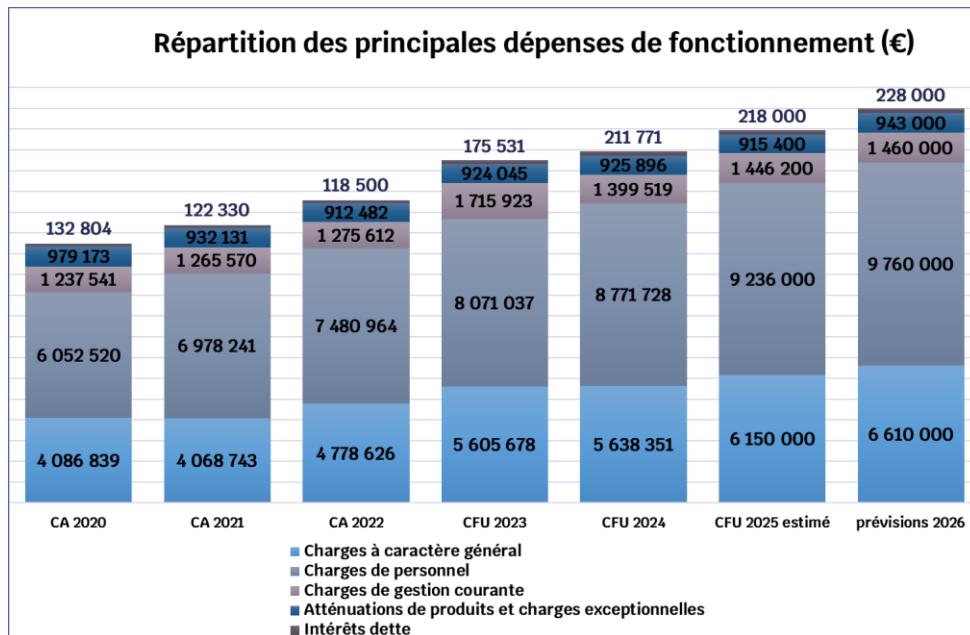
Au regard de la pyramide des âges des agents de la collectivité, on peut établir que la collectivité devrait voir en 2026 et les années suivantes, le départ en retraite de nombreux agents.

Les autres charges de gestion courante de l'ordre de 1,460M€ comprennent notamment :

- le **soutien aux associations** qui restent des partenaires privilégiés du fait de leur actions en faveur de la cohésion sociale pour un montant de 437 800 €,
- la **subvention au CCAS** reconduite à hauteur de 290 000 €,
- la **contribution au SDIS** de 213 000 €
- la participation de la Ville aux **frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles privées** pour 185 000 €,
- les **indemnités** des élus de 177 000 €.

Les charges financières sont en hausse suite aux derniers emprunts contractés à des conditions de taux plus élevés qu'en 2020 et 2021.

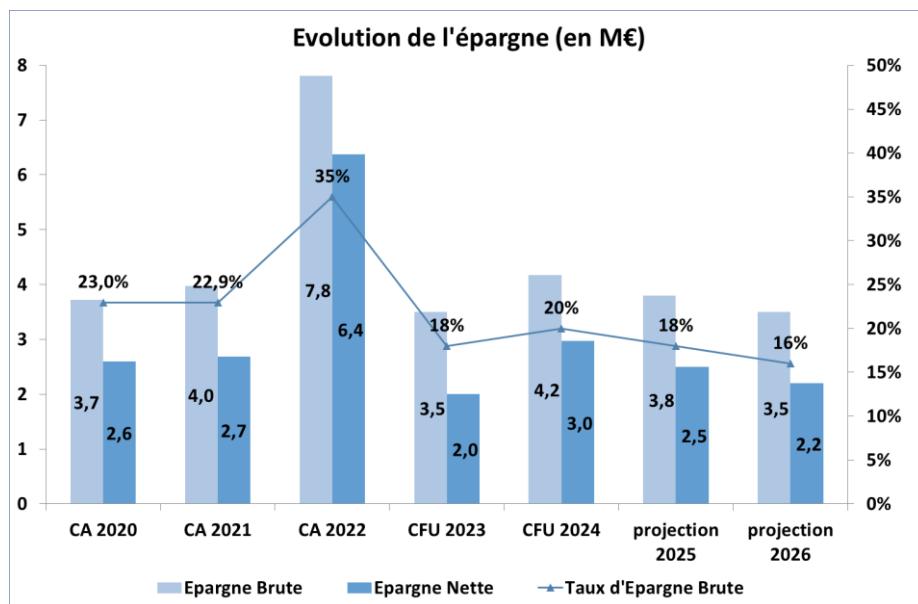
Les atténuations de produits sont proposées à 928 400 €, dans l'attente d'en savoir plus sur les évolutions décidées au plan national sur les dispositifs de péréquation (FPIC) et les **charges exceptionnelles** représentent un montant de 15 000 €.



B. Les grands équilibres financiers

L'épargne brute correspond aux produits hors cessions moins les charges de fonctionnement. C'est un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière de la collectivité. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

Le taux d'épargne brute est déterminé par le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Le seuil d'alerte se situe en dessous des 7%.



La projection du niveau d'épargne est en baisse par rapport à 2024, elle se situerait autour de **3,8M€** en 2025. L'épargne de 2024 était particulièrement élevée par des recettes exceptionnelles non pérennes (dispositif de soutien aux collectivités locales suite à la hausse des coûts de l'énergie et à l'indemnisation du préjudice du gymnase du Turet).

Les nombreuses incertitudes persistantes au moment de l'établissement de ce rapport exigent prudence et rigueur. Il a ainsi été tenu compte, à ce stade, d'un montant de recettes prévisibles dans une hypothèse basse. Si celles-ci étaient supérieures à la prévision, elles viendraient consolider le niveau d'épargne brute.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette.

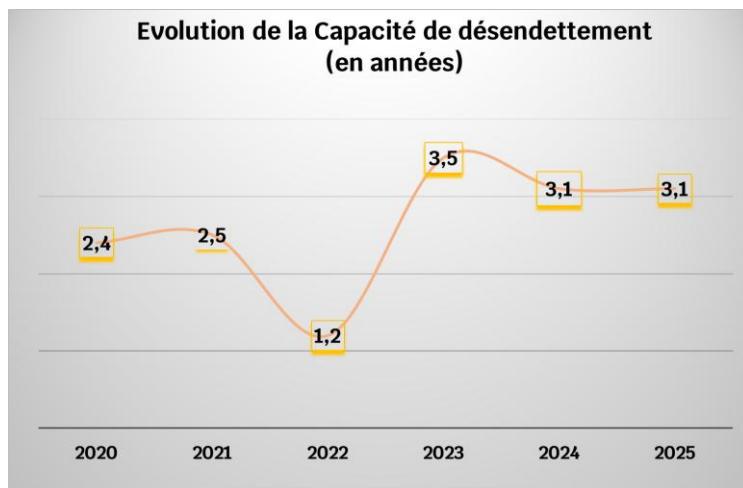
Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restant après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement du capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

L'épargne nette prévisionnelle s'élèverait à **2,5M€** à l'issue de l'exercice 2025.

La capacité de désendettement est un indicateur qui informe sur le poids de la dette de la Ville par rapport aux marges de manœuvres dont celle-ci dispose pour la rembourser. Elle correspond à l'encours de la dette divisé par l'épargne brute, qui exprime le nombre d'années que la commune mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne.

Au 31/12/2025, **l'encours global de dette** de la Ville serait de 11 546 463 €. Avec ce niveau de dette prévisionnelle, la capacité de désendettement de la Ville serait de **3,1 ans** à l'issue de l'exercice 2025.

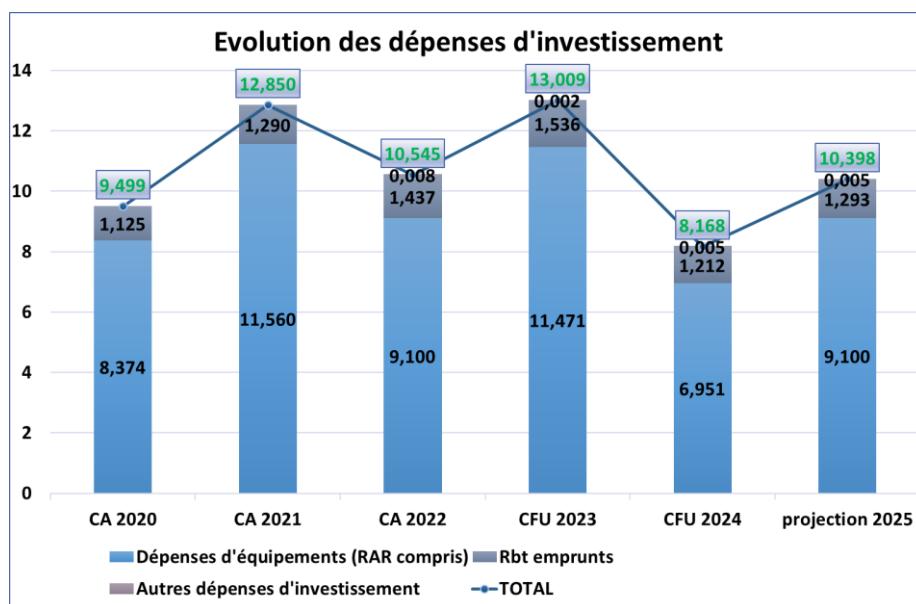
On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance se situe à 10 ans.



C. La section d'investissement

La commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur la période 2020-2025 soit en moyenne 9 M€ par an.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépenses d'équipement réalisées par la Ville qui se situeraient en 2025 à **9 M€** (de plus, 2,2 M€ de travaux seraient inscrits en restes à réaliser).



1. Les perspectives de dépenses.

Les perspectives de dépenses réelles d'investissement pour 2026 devraient s'établir à un montant de 15 500 000 € dont :

- 1 261 000 € au titre des emprunts et dettes assimilées ;
- 10 000 € pour des versements de taxe d'aménagement ;
- 14 229 000 € pour les opérations d'équipement dont la poursuite des projets en cours notamment l'aménagement de la surface commerciale du Bellevue, l agrandissement et la réhabilitation du groupe scolaire Perdtemps, les acquisitions foncières et différents travaux de voirie.

Le Budget Primitif 2026 étant voté en février 2026 avant la reprise des résultats, les travaux présentés lors du présent DOB pourront être intégrés lors du Budget Primitif ou du Budget Supplémentaire selon l'avancement des programmes et des disponibilités budgétaires.

Par ailleurs, conformément à l'article L.2311-3-I du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les projets mentionnés dans le Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) feront l'objet d'une inscription aux différentes sessions budgétaires selon les nécessités de mobilisation des crédits. Les éventuels arbitrages interviendront au cours des prochaines commissions « Travaux » et « Finances ».

Voici la liste des engagements pluriannuels en cours qui seront ajustés au vote du BP 2026.

Intitulé de l'autorisation de programme	Montant	Réalisations antérieures au 31/12/2024	Crédits de paiement			
			2025	2026	2027	2028
MAISON MEDICALE PLURIPROFESSIONNELLE	1 390 497,53	1 380 497,53	10 000,00			
LE BELLEVUE	1 700 000,00	57 592,92	670 000,00	972 407,08		
COEUR DE VILLE	17 000 000,00	15 476 356,69	880 000,00	643 643,31		
RENOVATION HOTEL DE VILLE ET AMENAGEMENT COMBLES	2 300 000,00	354 454,85	1 945 545,15			
RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE (2023-2025)	450 000,00	182 238,62	267 761,38			
RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE (2025-2028)			10 000,00	220 000,00	170 000,00	200 000,00
AMENAGEMENT ESPACE PERDTEMPS (Eclairage intérieur, sanitaires, toiture)	1 600 000,00	34 825,00	1 565 175,00			
RENOVATION TERRAINS TENNIS	550 000,00	248 104,22	301 895,78			
ETUDES AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CONNEXES AU LYCEE	790 000,00	97 734,00	150 000,00	150 000,00	200 000,00	192 266,00
TRAVAUX PARKING EN OUVRAGE	701 000,00	579 758,00	121 242,00			
AMENAGEMENT PONTS DE LA VILLE	220 000,00	14 556,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	55 444,00
AGRANDISSEMENT ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE PERDTEMPS	4 000 000,00	0,00	200 000,00	1 800 000,00	2 000 000,00	
RENOVATION TOITURE ECOLE MATERNELLE VERTES CAMPAGNES	1 500 000,00		10 000,00	1 490 000,00		
AGRANDISSEMENT DU TERRAIN ENTRAINEMENT CHAUVILLY RUGBY + ECLAIRAGE LEDS	750 000,00		10 000,00	240 000,00	500 000,00	
REHABILITATION DU BOULODROME	650 000,00		10 000,00	640 000,00		
AMENAGEMENT DU CIMETIERE	650 000,00		10 000,00	130 000,00	250 000,00	260 000,00
AMENAGEMENT VOIRIE VERS LYCEE	1 100 000,00	0,00	100 000,00	1 000 000,00		

2. Les recettes attendues

La programmation des investissements serait financée par :

- les subventions notifiées des opérations programmées à hauteur de 25 376 € et les amendes de police estimées à 180 000 €.

- le FCTVA calculé sur le prévisionnel des dépenses d'investissement au taux de 16,404% qui est estimé à 600 000 € ;

- une ligne d'emprunt d'un montant fixé provisoirement à 7,6M€ dont 1,5M€ en restes à réaliser (enveloppe contractée en 2025 non mobilisée) soit 6,1M€ d'emprunts nouveaux.

Ce montant d'emprunt inscrit au BP n'est qu'indicatif : il ne correspond jamais à l'emprunt mobilisé qui est toujours d'un montant nettement inférieur.

Ainsi pour 2025, alors que le montant d'emprunt d'équilibre inscrit au BP était de 4,494M€, l'emprunt qui pourrait être mobilisé est de 1,5 M€.

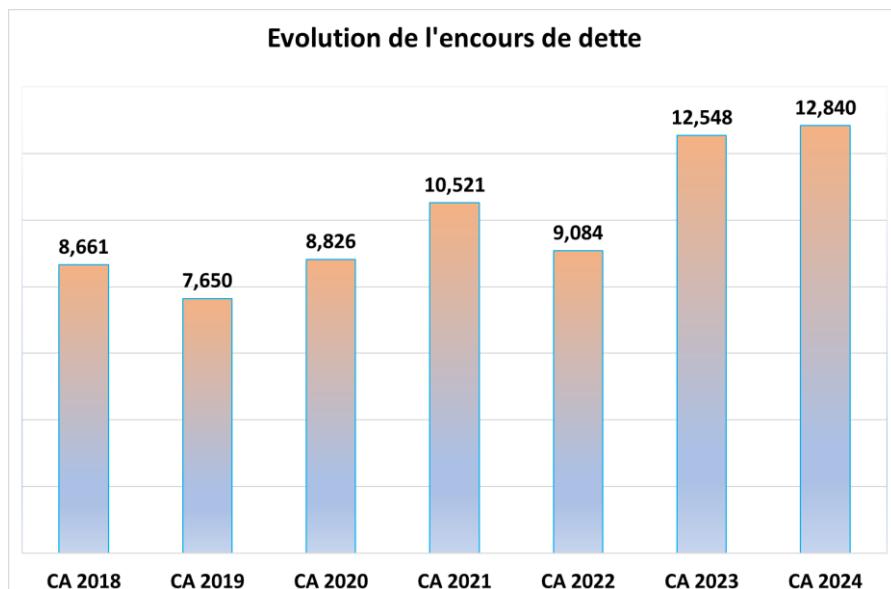
Le Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF)

Vous trouverez, en annexe, le document mis à jour le 12 novembre 2025.

PARTIE III – UN ENCOEURS DE DETTE MAITRISE

A la date de rédaction de ce document, l'endettement total de la Ville devrait se situer à 11,5M€ au 31 décembre 2025 contre 12,8M€ au 31 décembre 2024 (soit un désendettement de 1,3M€). Le montant présenté ne prend pas en compte un éventuel emprunt d'équilibre de fin d'année 2025.

L'évolution de l'encours de la dette sur la rétrospective est la suivante :



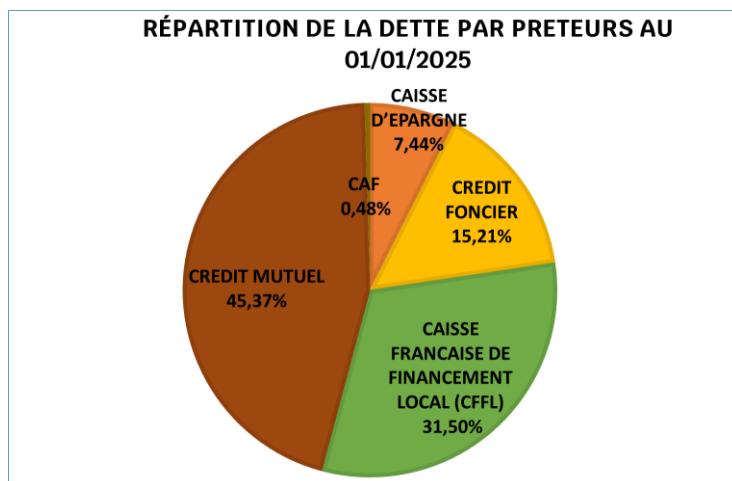
Le montant de capital à rembourser en 2026 sera de 1 247 000 €.

La ville a lancé une consultation bancaire en 2025 pour un emprunt de 1,5M€ et le taux est ressorti à **3,35%** sur 20 ans. L'emprunt a été souscrit auprès de Crédit Mutuel et la phase de mobilisation de cette enveloppe de financement court jusqu'au 30 juin 2026. Cet emprunt sera donc mobilisé avant cette date.

Les caractéristiques de l'encours de dette :

La dette est composée de **97%** d'emprunts à taux fixe et de **3%** à taux variable.

Le portefeuille est composé de 11 emprunts répartis auprès de 4 établissements bancaires de la place (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Foncier et Caisse Française de Financement Local) auxquels s'ajoute la Caisse d'Allocation Familiale pour un encours restant dû de 30 947 € (au 31/12/2025).



La classification Gissler permet de classer les emprunts selon les risques et la complexité des taux. Les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1. Au regard des risques de taux répertoriés, la Ville détient uniquement des emprunts classifiés 1A soit les plus sécurisés.

PARTIE IV – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET FORêt

La réunion pour la présentation des travaux se tiendra courant décembre 2025, en présence des spécialistes de l'ONF. Les travaux prévus en 2026 sont des travaux courants d'entretien de la forêt communale.

Sont également planifiés des travaux d'amélioration de la maison des Hutins (isolation, remplacement des menuiseries...).

Le budget Forêt ne nécessitera pas de participation de la Commune pour le financement des travaux.